

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 14 MARS 2016 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire suppléant Jocelyn Fradette, Madame la conseillère Sylvie Beaumont, Messieurs les conseillers Lucien Boily, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le Maire Marc Asselin

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT JOCELYN FRADETTE.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SOUSSIONS – CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE

125-07-2016

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues destiné à recevoir une benne extra robuste 4 saisons avec équipement à neige, les soumissions suivantes ont été reçues le 3 mars 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Garage Marcel Simard inc. – Chicoutimi	276 673,54 \$
Volvo Lac-Saint-Jean inc. – Saint-Prime	289 113,79 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues, la vente à l'encan du véhicule remplacé (camion GMC de l'année 2003) selon la politique de vente d'équipements et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues destiné à recevoir une benne extra robuste 4 saisons avec équipement à neige à la firme « Garage Marcel Simard inc. » de Chicoutimi, pour un montant de 276 673,54 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

AK
JP

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter au fonds de roulement une somme jusqu'à concurrence de 276 673,54 \$, montant qui sera remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT INGÉNIERIE – DEMANDES DE CHANGEMENTS DES STRUCTURES EXISTANTES SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE VENANT DES CÂBLODISTRIBUTEURS, DES TÉLÉCOMMUNICATEURS ET DE LA VILLE D'ALMA

126-07-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma possède un réseau de redistribution d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme « Cegertec Worley-Parsons » de déposer une offre d'honoraires professionnels pour valider les demandes de changements des structures existantes sur le réseau électrique de la Ville d'Alma venant des câblodistributeurs, des entreprises de télécommunication et de la Ville elle-même;

CONSIDÉRANT QUE les projets sont les suivants, à savoir :

- Rue Frontenac : ajout de poteaux de service pour l'alimentation des édifices à condo;
- Rue Price (piste cyclable) : remplacer un ancrage;
- Rue des Pins Ouest : déplacement de trois poteaux dans le cadre du nouvel aménagement de l'intersection de la rue des Pins et du boulevard Maurice-Paradis et concernant la synchronisation des feux lumineux de circulation sur ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le coordonnateur de la section électricité du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme « Cegertec Worley-Parsons » le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à la proposition datée du 29 février 2016, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser le coordonnateur de la section électricité du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 5 401,05 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même le budget du Service électrique."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AK
JP

PÉRIODE DE QUESTIONS127-07-2016

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.


greffier


maire suppléant